

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 09

Séance du 24 avril 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le jeudi 24 du
mois d'avril, à 18 h 30, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 17/04/2025
Date de transmission : 29/04/2025
Date de mise en ligne : 05/05/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONI Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDEL Isabelle), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. FERON Jules), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), M. KERN Gérard, M. MARTIN Anthony, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), M. SAVARY Nicolas, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

13^{ème} QUESTION

Convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et Saint-Louis Agglomération dans le champ des aides aux entreprises (DELIBERATION n°2025-065)

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région Grand Est exerce une compétence exclusive en matière d'aide au développement économique, à l'exception de l'immobilier d'entreprise, qui reste une compétence de Saint-Louis Agglomération en tant qu'EPCI.

Dans ce cadre, le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté en octobre 2023, fixe les principes de coordination entre les interventions régionales et celles des collectivités locales en matière d'aides aux entreprises.

Afin d'organiser ces interventions, la loi permet à la Région de signer des conventions avec les collectivités et leurs groupements pour :

- Cofinancer des aides aux entreprises sous diverses formes (subventions, prêts, avances remboursables...);
- Déléguer l'octroi de certaines aides aux collectivités, sous conditions.

Les domaines d'intervention concernés incluent notamment :

- Le financement de la création et de l'extension d'activités économiques ;
- L'accompagnement des entreprises en difficulté ;
- La participation à des organismes et fonds d'investissement régionaux ou interrégionaux.

Dans le cadre de son SRDEII, la Région souhaite renforcer l'effet levier des politiques publiques en favorisant une complémentarité entre ses aides et celles de Saint-Louis Agglomération, sous forme de cofinancement ou de délégation.

Saint-Louis Agglomération, désireuse de s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, a exprimé sa volonté d'intervenir auprès des entreprises locales et de formaliser un partenariat avec la Région Grand Est. Cette convention constitue ainsi un cadre structurant permettant à Saint-Louis Agglomération de soutenir et d'accompagner le tissu économique local en coordination avec la Région.

En vertu de cette convention, Saint-Louis Agglomération sera responsable de la légalité des aides qu'elle octroie, conformément à la réglementation nationale et européenne. Son intervention sera limitée aux dispositifs énumérés en annexe de la convention ci-jointe, toute aide sortant de ce cadre nécessitant un avenant ou l'établissement d'une nouvelle convention.

Il sera donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention partenariale permettant la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et Saint-Louis Agglomération dans le champ des aides aux entreprises, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention partenariale et à prendre tout avenant ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 28 avril 2025

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

